

# **Ordonnance du DFI sur le contrôle de l'importation et du transit d'animaux et de produits animaux (Ordonnance sur les contrôles OITE)**

**Modification du 28 février 2013**

---

*L'Office vétérinaire fédéral,*

vu l'art. 7, al. 5, de l'ordonnance du 18 avril 2007 concernant l'importation et le transit d'animaux par voie aérienne en provenance de pays tiers<sup>1</sup>,  
vu l'art. 10, al. 6, de l'ordonnance du 27 août 2008 concernant l'importation et le transit de produits animaux par voie aérienne en provenance de pays tiers<sup>2</sup>,  
*arrête:*

I

L'annexe 1 de l'ordonnance du 16 mai 2007 sur les contrôles OITE<sup>3</sup> est modifiée conformément au texte ci-joint.

II

<sup>1</sup> La présente modification entre en vigueur le 2 mars 2013, sous réserve de l'al. 2.<sup>4</sup>

<sup>2</sup> Le chap. 1, ch. 10, chap. 2, ch. 7 et chap. 3, ch. 13, entrent en vigueur le 12 mars 2013.

28 février 2013

Office vétérinaire fédéral:  
e.r. Thomas Jemmi

<sup>1</sup> RS 916.443.12

<sup>2</sup> RS 916.443.13

<sup>3</sup> RS 916.443.106

<sup>4</sup> La présente modification a été publiée le 1<sup>er</sup> mars 2013 selon la procédure extraordinaire (art. 7, al. 3, LPubl; RS 170.512).

*Annexe I*  
(art. 3, al. 1)

## Actes de l'UE relatifs aux conditions d'importation et de transit

### *Chap.1, ch. 2 et 10*

Catégorie	Texte législatif de l'UE
2. produits à base de viande; estomacs, vessies et boyaux traités destinés à la consommation humaine	<p>Décision 2007/777/CE de la Commission du 29 novembre 2007 établissant les conditions sanitaires et de police sanitaire ainsi que les modèles de certificats pour l'importation de certains produits à base de viande et d'estomacs, vessies et boyaux traités destinés à la consommation humaine en provenance de pays tiers et abrogeant la décision 2005/432/CE, JO L 312 du 30.11.2007, p. 49; modifiée en dernier lieu par la décision d'exécution 2013/104/UE, JO L 51 du 23.2.2013, p. 16.</p> <p>Décision 2007/453/CE de la Commission du 29 juin 2007 déterminant le statut au regard de l'ESB des États membres ou des pays tiers, ou de leurs régions, en fonction de leur risque d'ESB, JO L 172 du 30.6.2007, p. 84; modifiée en dernier lieu par la décision d'exécution 2012/489/UE, JO L 231 du 28.8.2012, p. 13.</p> <p>Décision 2011/163/UE de la Commission du 16 mars 2011 relative à l'approbation des plans soumis par les pays tiers conformément à l'article 29 de la directive 96/23/CE du Conseil, JO L 70 du 17.3.2011, p. 40; modifiée en dernier lieu par la décision d'exécution 2012/302/UE, JO L 152 du 13.6.2012, p. 42.</p>
10. oiseaux, à l'exclusion des volailles	<p>Règlement d'exécution (UE) n° 139/2013 de la Commission du 7 janvier 2013 fixant les conditions de police sanitaire applicables aux importations de certains oiseaux dans l'Union et les conditions de quarantaine qui leur sont applicables, version du JO L 47 du 20.2.2013, p. 1.</p> <p>Décision 2007/25/CE de la Commission du 22 décembre 2006 relative à certaines mesures de protection en relation avec l'influenza aviaire hautement pathogène et l'introduction dans la Communauté d'oiseaux de compagnie accompagnant leur propriétaire, JO L 8 du 13.1.2007, p. 29; modifiée en dernier lieu par la décision d'exécution 2012/248/UE, JO L 123 du 9.5.2012, p. 42.</p>

*Chap.2, ch. 7*

Catégorie	Texte législatif de l'UE
7. oiseaux, à l'exclusion des volailles	Règlement d'exécution (UE) n° 139/2013 de la Commission du 7 janvier 2013 fixant les conditions de police sanitaire applicables aux importations de certains oiseaux dans l'Union et les conditions de quarantaine qui leur sont applicables, version du JO L 47 du 20.2.2013, p. 1.

*Chap.3, ch. 13 et 16*

Catégorie	Texte législatif de l'UE
13. oiseaux, à l'exclusion des volailles	Règlement d'exécution (UE) n° 139/2013 de la Commission du 7 janvier 2013 fixant les conditions de police sanitaire applicables aux importations de certains oiseaux dans l'Union et les conditions de quarantaine qui leur sont applicables, version du JO L 47 du 20.2.2013, p. 1.  Décision 2007/25/CE de la Commission du 22 décembre 2006 relative à certaines mesures de protection en relation avec l'influenza aviaire hautement pathogène et l'introduction dans la Communauté d'oiseaux de compagnie accompagnant leur propriétaire, JO L 8 du 13.1.2007, p. 29; modifiée en dernier lieu par la décision 2010/734/UE, JO L 123 du 9.5.2012, p. 42.
16. produits à base de viande; estomacs, vessies et boyaux traités destinés à la consommation humaine	Décision 2007/777/CE de la Commission du 29 novembre 2007 établissant les conditions sanitaires et de police sanitaire ainsi que les modèles de certificats pour l'importation de certains produits à base de viande et d'estomacs, vessies et boyaux traités destinés à la consommation humaine en provenance de pays tiers et abrogeant la décision 2005/432/CE, JO L 312 du 30.11.2007, p. 49; modifiée en dernier lieu par la décision d'exécution 2013/104/UE, JO L 51 du 23.2.2013, p. 16.

